COMITE SPORTIF BOULISTE 71

CHAMPIONNAT FEDERAL QUADRETTES M3 2022

18 et 19 JUIN à GENELARD

Ce championnat sera organisé par **la BOULE JOYEUSE de GENELARD** les **samedi 18 et dimanche 19 juin** et qualifiera **4 équipes** pour **les Championnats de France** qui se dérouleront les **15-16-17 juillet à VALENCE (26).**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Ce championnat débutera le samedi **en poules** à **14h**.
Toutes les parties de ce championnat se joueront en 13 points et seront limitées à 2h.
A noter : suivant le nombre d'équipes engagées au début de la compétition, des **cadrages** seront possibles le dimanche matin à **9h30**. Les parties qualificatives débuteront le dimanche à **14h00**.

REGLEMENTATION

Tous les joueurs de l'équipe (4 ou 5) doivent être licenciés à la même ASB-ESB. **1 seul joueur M3 obligatoire par équipe**. 2, 3 ou 4 joueurs classés 4ème division peuvent jouer dans l'équipe s'ils n'ont pas participé aux Championnats Quadrettes de Secteurs dans leur catégorie. **Les G– 18 ne peuvent pas participer.**
Sur le terrain, tous les joueurs de l'équipe devront porter une tenue uniforme (haut obligatoire).
Tous les participants devront être en possession d'une licence réglementaire **: cachet médical obligatoire,** photo récente, tampon du club à cheval sur la photo, signature du joueur**.**
Les équipes devront présenter leurs licences au secrétariat avant le début de la compétition.

Les arbitres désignés auront le devoir de contrôler les licences avant le début de la compétition et d'appliquer le règlement le cas échéant (en particulier sur les tenues).

INSCRIPTIONS : 30 € / quadrette. La facture parviendra aux AS après les Fédéraux.

INDEMNITES

20 € par partie jouée et gagnée en poule **; 25 € : cadrages et parties qualificatives ; 35 € : finales. Challenges attribués par le CSB aux joueurs qualifiés.**

POINTS DE CATEGORISATION **: 2 points**/ partie jouée et gagnée.

Les fiches d'engagement CSB 71 correctement remplies (mentionnant les noms, prénoms, n° de licence de tous les joueurs, nom de l'ASB-ESB) seront reçues jusqu'au vendredi 10 juin (délai de rigueur) à

secretariat@csb71.com ou **Daniel COTTIN 17 Rue du Moulin Thomas 03 510 MOLINET**

LE BUREAU DU CSB 71

COMITE SPORTIF BOULISTE 71

CHAMPIONNAT FEDERAL QUADRETTES M4 2022
CHAMPIONNAT de SECTEURS le dimanche 24 avril

Dans chaque Secteur se dérouleront des éliminatoires le ***dimanche 24 avril*** ***(possibilité de commencer le samedi 23).***
Chaque Président de Secteur est chargé d'organiser ces éliminatoires : lieu, engagement de 30 €/équipe, tirage au sort, **désignation d'un arbitre**, secrétariat, indemnités, compte-rendu, contacts avec la presse, …
Ces éliminatoires qualifieront au minimum **3 équipes/secteur** pour le **Fédéral de GENELARD** suivant le tableau ci-dessous avec quota de base fixe, variante d'après la participation 2022.
Le nombre d'équipes engagées doit être envoyé à secretariat@csb71.com et à Daniel COTTIN (cottin.daniel@orange.fr ou 06.85.40.32.39) par les Présidents de Secteurs impérativement le jeudi 14 avril.

	SECTEUR 2		SECTEUR 3		SECTEUR 4	
TOTAL = 24	Base	Participation 2022	Base	Participation 2022	Base	Participation 2022
NOMBRE DE QUALIFIES	3		3		3	

DEROULEMENT DE LA COMPETITION
La compétition se déroulera en **poules** et débutera à **9h (élections présidentielles).**
Toutes les parties se joueront en **13** points et seront limitées à **2h.**

REGLEMENTATION
Tous les joueurs (4 ou 5 /équipe) doivent être licenciés 4ème division **(pas de joueurs –18)** à la même ASB-ESB.
Sur le terrain, tous les joueurs de l'équipe devront obligatoirement porter une tenue uniforme (haut).
Tous les participants devront être en possession d'une licence réglementaire : **cachet médical obligatoire dès le début de la compétition**, photo récente, tampon du club à cheval sur la photo, signature du joueur.
Les arbitres désignés auront le devoir de contrôler les licences et d'appliquer le règlement le cas échéant.

POINTS de CATEGORISATION *:* **1 point** par partie jouée et gagnée. **Noter le classement dans chaque poule.**

CHAMPIONNAT FEDERAL à GENELARD le 18 et 19 juin

Ce championnat sera organisé par ***la BOULE JOYEUSE de GENELARD*** le **samedi 18** et le **dimanche 19 juin.**
Il regroupera les **24** équipes qualifiées lors des championnats de Secteurs et qualifiera **4 quadrettes** pour les **Championnats de France** qui se dérouleront les **15-16-17 juillet** à **VALENCE (26).**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :
La compétition commencera le **samedi 18 juin** à **14h**. Elle se déroulera par poules (8 poules de 3).
Toutes les parties se joueront en **13** points et seront limitées à **2h.**
Les 16 équipes qualifiées le samedi se retrouveront le dimanche à 14h.
L'équipe présente devra être identique à celle qui s'est qualifiée en Secteur. **Les équipes devront déposer leurs licences en règle au secrétariat dès leur arrivée** (logiquement le contrôle aura été effectué au niveau des secteurs).
Sur le terrain, tous les joueurs de l'équipe devront obligatoirement porter une tenue uniforme (haut).
Les arbitres désignés auront le devoir de contrôler les licences avant le début de la compétition et d'appliquer le règlement le cas échéant (en particulier sur les tenues).

INDEMNITES ET RECOMPENSES :
20 € par partie jouée et gagnée en poule ; **25 € : parties qualificatives ; 35 € : finales**. **Challenges attribués par le CSB aux joueurs qualifiés.**

POINTS DE CATEGORISATION : **1 point** / partie jouée et gagnée.

LE BUREAU DU CSB 71

COMITE SPORTIF BOULISTE 71 -Boulodrome des Trappistines - 31 rue Pillet - 71000 MÂCON -
Tél : 03.85.22.08.14 – 06 08 69 01 13 e-mail : secretariat@csb71.com site internet : www.csb71.com